

Classements : les impôts à la page

Autor(en): **Guyaz, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1711

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009225>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Electriciens à contre-courant

Les grandes sociétés productrices et distributrices d'électricité ne sont pas les thuriféraires du libre marché que l'on pourrait croire. A leur demande, Berne s'apprête à négocier avec Bruxelles un accord sur l'électricité. Ce n'est pas pour bénéficier d'un accès sans entraves au libre marché européen. Au contraire. La Suisse cherchera avant tout à obtenir une dérogation aux règles libérales qui menacent la sécurité de son approvisionnement en électricité.

Après les difficultés rencontrées en Suisse pour construire des centrales nucléaires, les grandes entreprises d'électricité ont investi lourdement dans les centrales françaises. Elles ont obtenu, en échange, l'assurance d'obtenir des quotas correspondant de courant nucléaire. Cette garantie porte sur les quantités produites mais aussi sur le transport. Par contrat, les électriciens suisses ont obtenu un accès prioritaire au réseau à haute tension qui les relie aux centrales françaises. Or la nouvelle réglementation européenne exige que le réseau soit ouvert sans

discrimination à tous les utilisateurs. L'accès aux lignes se règle par le jeu de l'offre et la demande. La commissaire européenne à la concurrence Neelies Kroes affirme que les contrats passés entre EDF et les entreprises électriques suisses sont contraires à la nouvelle réglementation sur le marché de l'électricité. Elle a donc exigé de la France qu'elle se mette en accord avec les règles européennes et qu'elle impose à EDF de revoir ses contrats avec la Suisse. La Cour européenne de justice a confirmé l'analyse de Neelies Kroes. L'attaque est frontale pour de nos électriciens. Ils ont demandé à Berne d'ouvrir sans tarder des négociations avec Bruxelles. Ils ont été entendus. Le mandat de négociation approuvé ce printemps par le Conseil fédéral préconise, en priorité, la sauvegarde des contrats sur le nucléaire français. De son côté, le mandat de la commission européenne vise à intégrer purement et simplement la Suisse dans le grand marché avec obligation de reprendre l'ensemble de «l'acquis communautaire».

Les électriciens suisses n'attendent pas des négociations avec Bruxelles un meilleur accès au grand marché libre de l'électricité. Ils n'ont pas besoin de facilités supplémentaires pour écouler leurs produits qui se vendent sans aucun problème. L'électricité des barrages est précieuse. Elle peut être turbinée, à volonté, aux heures de pointe et trouve donc toujours preneur au meilleur prix. Les électriciens suisses estiment que la libéralisation européenne ne leur apporte pas d'avantages commerciaux. Ils ne voient pas non plus l'intérêt dans la reprise par la Suisse de l'ensemble des règles européennes. Ils se méfient d'une réglementation centralisée décidée par les «eurocrates» et préfèrent, pour gérer les réseaux de transports à haute tension internationaux, l'actuel système de discussions et d'accords entre professionnels. A contre-courant du libéralisme à l'européenne, les électriciens suisses estiment que le meilleur accord avec Bruxelles serait celui qui ne changerait rien au statu quo. at

Classements

Les impôts à la page

La Banque mondiale est un organisme public chargé de l'aide au développement. Il est pour le moins surprenant qu'elle édite en collaboration avec Price-WaterhouseCoopers, un des grands du secteur de l'audit, une brochure baptisée *Paying Taxes. The Global Pictures*.

Cette brochure nous donne des statistiques sur les procédures, plus ou moins compliquées, de déclaration d'impôts en vigueur dans différents pays, sur la simplicité des opérations de taxation ou le maquis législatifs dont il faut tenir compte. Il s'agit ici des impôts sur les personnes morales. Les pays

dont la déclaration est la plus simple sont les Maldives, suivies par l'Irlande, Oman, les Emirats, Hong Kong et l'Arabie saoudite. La Suisse, Singapour, Sainte-Lucie et la Nouvelle Zélande viennent juste derrière.

En habitués des paradis fiscaux, les auteurs trouvent normale dans cette liste la position des Maldives et de Sainte-Lucie et ne sont visiblement pas surpris de la place des pays du Golfe. Par contre à leurs yeux, la place de notre pays et de Singapour est surprenante. Ce ne sont pas semble-t-il des pays qui ont une réputation de simplicité dans les déclarations fiscales et

pourtant... Notons que les plus mal classés sont l'Ukraine et le Belarus!

Un autre classement inhabituel s'intéresse aux nombres de pages de législation fiscale consacrées aux personnes morales par l'Etat central. Aux yeux des auteurs, plus un pays produit de textes législatifs et plus le système des impôts est complexe. La comparaison porte sur vingt pays et la Suisse est bonne dernière avec seulement 300 pages de législation fiscale, alors que l'Inde avec 9 000 et le Royaume-Uni et ses 6 300 pages occupent les deux premières places. L'Australie est troisième, le

Japon quatrième, devant les USA avec 5 100 pages de législation. Les auteurs de l'étude en déduisent qu'une réforme s'impose et qu'une simplification doit avoir lieu dans ces pays. Voilà qui va à l'encontre des idées reçues considérant les pays anglo-saxons comme des havres de simplicité fiscale!

Ces statistiques doivent-elles être prises au sérieux? La Banque mondiale qui se déclare propriétaire des données ne pouvait-elle les publier toute seule? Nous nous garderons bien de répondre face à la perplexité causée par cet étrange météorite tombé sur notre bureau. jg